



**VOUS VIVEZ CHEZ
UN ACCUEILLANT FAMILIAL**

**Comment signaler
un dysfonctionnement ?**





LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS VOUS ACCOMPAGNE EN CAS DE DIFFICULTÉS DANS LE CADRE DE VOTRE ACCUEIL FAMILIAL

Faites une déclaration dans les cas suivants :

- Vous rencontrez des difficultés chez votre accueillant
- Vos droits ne sont pas respectés
- Vous avez connaissance d'une situation de violence
- Vous subissez des abus
- Vous constatez des dysfonctionnements dans votre accompagnement

QUI ALERTER ?

Les professionnels du Département du Calvados se tiennent à votre disposition pour recueillir les informations liées aux dysfonctionnements dans le cadre d'un accueil familial :

- » SOIT PAR MAIL :
da.signalements@calvados.fr
- » SOIT PAR COURRIER :
DÉPARTEMENT DU CALVADOS
DGA Solidarité
Direction de l'Autonomie
Service animation,
coordination et prévention
Bât F2 • 17 avenue Pierre Mendès France
14000 CAEN

- » SOIT PAR TÉLÉPHONE :
Service maintien à domicile
Pôle accueil familial pour adultes
02 31 57 16 35

Le Département garantit la confidentialité des informations recueillies et traite l'ensemble des réclamations. Il s'engage à vous tenir informé(e) des suites données.

L'accompagnement
des personnes âgées
et en situation de handicap
est une compétence du Département